

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01 avril 2010

- : - : - : - : - : -

2ème séance : 21h00

Étaient présents : Alain MÉTRAL maire
Jean-Yves LEMÉTAYER, Élisabeth LEGRAND, Jean-Claude
LEPAON, Michel MADORÉ, Annick LAMAZURE, Alain
SEVEQUE Adjoints.

Jean-Marie BARRÉ, Thierry BILLORÉ, Michel BLOT, Michèle
DEBONO, Jean-Pierre RUAULT, Yolanda TESNIERE,
Françoise BLANCHET, Claude DUGUEY, Fabienne PICAN,
André SIMON, Michel CHAIGNON, Jacqueline CORBEAU,
Jean-Michel HEC Conseillères et Conseillers Municipaux.

Étaient absents excusés : Dany DAVID (procuration à Jean-
Yves LEMÉTAYER), Christian DELANOË, Paulette
LEMARIGNER (procuration à Alain MÉTRAL), Françoise
LUAST (procuration à Jean-Claude LEPAON), Daniel DEPINCÉ
(procuration à Michel CHAIGNON).

Secrétaire de séance : Yolanda TESNIÈRE
Assistée de Philippe POMMIER, technicien territorial

Date de convocation : 26.03.2010

Date d'affichage : 08.04. 2010

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur MÉTRAL annonce l'hospitalisation de Monsieur DELANOË.

Il informe également le Conseil du décès de Monsieur René RIHOUEY agent communal retraité. L'assemblée observe une minute de silence.

I. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 25 FÉVRIER 2010.

Monsieur SIMON note que la conférence de presse commune avec Monsieur PARIS au sujet du rapprochement des écoles de musique d'Agneaux et de Saint-Lô n'a pas eu lieu.

Monsieur MÉTRAL rappelle, en l'absence de Madame DAVID, les engagements pris avec Monsieur PARIS. Il précise qu'un cabinet d'audit, représenté par Madame SCHMIDT, a été mandaté par la CCASL pour mener l'étude de rapprochement. Dans 3 mois, Madame SCHMIDT remettra ses conclusions.

Monsieur MÉTRAL souligne à l'attention des élus : « lorsque vous aurez connaissance de ce rapport et de la position de tous les intervenants : professeurs, élèves, parents, vous et seulement vous aurez à prendre une décision. »

Monsieur DUGUEY observe que l'étude est diligentée par la CCASL. « La compétence deviendra elle communautaire ? L'école d'arts plastiques sera elle concernée ? »

Monsieur MÉTRAL répond : « 3 solutions peuvent être proposées par Madame SCHMIDT : le statu quo, le rapprochement des écoles de Agneaux et Saint-Lô ou la prise de compétence par la CCASL. » Il rappelle que l'école de dessin agnelaise est associative alors qu'elle est communale à Saint-Lô et vice-versa pour la musique. Monsieur MÉTRAL ajoute : « aucune démarche n'est envisagée pour l'école d'arts plastiques ; le rapprochement envisagé ne concerne que la musique. »

Monsieur CHAIGNON remarque : « doit on en conclure que la compétence « culture » puisse être transférée ? »

Monsieur MÉTRAL : « La partie musique éventuellement le cas échéant. »

A l'issue de ce débat, l'assemblée municipale adopte le compte rendu de la séance du 25 février 2010 à l'unanimité.

II. AFFECTATION DU RÉSULTAT DU BUDGET DE L'EXERCICE 2009 SUR L'EXERCICE 2010.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur BARRÉ, l'assemblée, **par 22 voix pour et 4 abstentions**, vote **à l'unanimité**, l'affectation du résultat excédentaire du budget fonctionnement 2009 au budget prévisionnel 2010 comme suit :

- Compte 002, résultat de fonctionnement reporté en section fonctionnement : 147 670,73€
- Compte 1068, excédent de fonctionnement reporté en section investissement : 300 000,00€
- Inscription en dépenses d'investissement le résultat du compte administratif soit 216 773,33€.

III. ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF DE L'ANNÉE 2010.

En accord avec l'ensemble des élus, Monsieur BARRÉ donne lecture du budget primitif de l'année 2010 par chapitres.

Pendant l'exposé de Monsieur BARRÉ les précisions suivantes sont demandées :

Monsieur DUGUEY : *« quels sont les terrains à vendre correspondants au 38850€ prévus en produits exceptionnels ? »*.

Monsieur MÉTRAL : *« Il s'agit de 2 parcelles communales situées derrière le presbytères en cours d'acquisition par un cabinet d'avocat. »*

Monsieur DUGUEY : *« les montants de la dotation nationale de péréquation sont en baisse ? »*

Monsieur MÉTRAL : *« Ces dotations ont pour origine les taxes perçues par le Département auprès d'entreprises résidant à l'extérieur du Département et exerçant dans le Département. Elles dépendent directement de cette activité. »*

Monsieur DUGUEY note une diminution des recettes des immeubles.

Monsieur MÉTRAL précise qu'un logement de fonction a été libéré au 31 décembre dernier. Il n'y a plus de locataire. De nombreux travaux étant nécessaires pour le remettre en état ; une estimation sera demandée aux Domaines pour envisager éventuellement de le mettre en vente. Lorsque ces informations seront connues, l'assemblée sera sollicitée pour faire un choix.

Monsieur SIMON demande si le logement situé au dessus de la Poste est occupé.

Monsieur MÉTRAL rappelle que les contraintes liées à la présence de la Poste et des facteurs rend très difficile la mise en location de ce grand duplex.

Monsieur DUGUEY souhaite connaître le détail des recettes de fonctionnement : *« autres taxes »*.

Monsieur BARRÉ propose de joindre le détail au compte rendu de la séance.

Monsieur BARRÉ annonce que l'emprunt prévu de 450000€ serait, si le budget est voté, rapidement souscrit et rentrerait en trésorerie.

Monsieur DUGUEY remarque que les emprunts ne doivent pas couvrir les dépenses de trésorerie.

Monsieur MÉTRAL précise qu'il n'y a qu'une seule trésorerie pour le fonctionnement et l'investissement et que l'emprunt doit être contracté rapidement pour régler les factures correspondant aux investissements « restes à réaliser » de l'année 2009 et les nouveaux investissements déjà engagés.

Monsieur DUGUEY juge insuffisants les 100000€ inscrits pour les travaux de voirie au regard des 1,5 millions d'euros nécessaires, relevés sur le compte rendu de la réunion de la commission de travaux du 10 mars dernier.

Monsieur MÉTRAL précise que l'analyse des 13 kilomètres de voiries communales réalisée par la DDTM porte sur une proposition d'interventions à programmer dans le temps. Les dépenses consacrées à ces travaux augmenteront en 2011, 2012 et 2013.

Monsieur CHAIGNON rappelle que son groupe avait demandé ce diagnostic lors de la dernière mandature. Il se félicite de sa réalisation mais évalue également les montants inscrits trop faibles.

Monsieur SIMON estime que la réalisation de ce diagnostic est une très bonne chose.

Monsieur MÉTRAL demande à l'assemblée de voter les taux avant de se prononcer sur le budget primitif.

IV. TAUX D'IMPOSITION

Monsieur MÉTRAL propose de maintenir les taux de l'année 2009.

Monsieur CHAIGNON se félicite du maintien des taux ; il aurait souhaité que les bases n'augmentent pas.

Monsieur MÉTRAL souligne que l'augmentation des bases est le reflet de l'inflation.

Monsieur CHAIGNON ajoute : « avec l'excédent de résultat constaté, on pourrait envisager une baisse des taux. »

Monsieur BARRÉ répond : « sans excédent de résultat il n'y a pas d'autofinancement pour l'investissement ; sans autofinancement il faut recourir à l'emprunt, nous endetter pour ensuite être contraints d'augmenter les taux. »

Ayant entendu l'exposé de Monsieur BARRÉ,

Considérant que le budget communal nécessite des rentrées fiscales de 2 047 245 €.

Après avis de la commission des finances en date du 23 mars 2010,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **à l'unanimité** :

Fixe les taux d'imposition pour l'année 2010 comme suit :

Taxes	Taux proposés	Base d'imposition	Produit
D'habitation	9.82	5 204 000.00 €	511 033.00 €
Foncière (bâti)	15.16	5 533 000.00 €	838 803.00 €
Foncière (non bâti)	31.72	99 000.00 €	31 403.00 €
		Total	1 381 239.00 €

Et le taux de la compensation – relais pour 2010 calculé sur les bases théoriques à 8.37 % pour un produit de 654 116 €.

Ayant fixé les taux pour l'année 2010,

Ayant auparavant entendu l'exposé de Monsieur BARRÉ,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal **par 22 voix pour et 4 contre** :

- Adopte, **à la majorité**, le budget primitif de l'exercice 2010 arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Investissements	1 738 997.77 €	1 738 997.77 €
Fonctionnement	4 003 745.73 €	4 003 745.73 €
Total	5 742 743.50 €	5 742 743.50 €

V. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS.

Monsieur DUGUEY s'étonne que les demandes de subvention présentées par les associations caritatives n'aient pas été étudiées par la Commission des Affaires Culturelles.

Monsieur MÉTRAL précise que le Bureau Municipal étudie les propositions des associations autres que culturelles ou sportives. Toutefois la Commission des Finances se prononce sur l'ensemble des demandes.

Monsieur CHAIGNON observe que les sommes allouées aux écoles apparaissent avec les subventions et faussent les chiffres.

Monsieur MÉTRAL rappelle que l'inscription des subventions dans une ligne « fermée » relève de la comptabilité publique et non du choix du Maire.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité** : décide de verser aux associations pour l'exercice 2010, les subventions telles que figurant sur les annexes jointes.

VI. OBJET : ACCEPTATION DES CHÈQUES VACANCES COMME MOYEN DE PAIEMENT. ADHÉSION A L'A.N.C.V.

Madame LEGRAND rappelle que la collectivité peut accepter les chèques vacances comme moyen de paiement pour certaines prestations communales.

Monsieur CHAIGNON se félicite de l'adhésion de la commune à l'Association Nationale des Chèques Vacances.

Ayant entendu l'exposé de Madame LEGRAND, l'assemblée municipale décide,

à l'unanimité d'accepter le chèque vacance comme moyen de paiement pour les structures suivantes : le Centre de Loisirs Sans Hébergement, la Médiathèque, l'école de musique; d'affilier la commune auprès de l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances ; d'habiliter les régisseurs à accepter en paiement les Chèques-Vacances et d'autoriser le Maire à signer tous les pièces utiles à cette affaire.

VII. ECOLE DE MUSIQUE MUNICIPALE : SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC LE DÉPARTEMENT.

Monsieur MÉTRAL souligne que cette convention permet l'attribution d'une subvention de 4080,00€.

L'assemblée municipale décide, **à l'unanimité** d'autoriser le Maire à signer, avec le Département, la convention d'objectifs et de moyens pour l'année 2009/2010 (en annexe).

VIII. DELIBERATION CRÉANT UN CONTRAT UNIQUE D'INSERTION.

Monsieur MÉTRAL rappelle l'obligation faite au CLSH d'avoir le personnel nécessaire

pour l'accueil des enfants. Ce contrat permettra de répondre aux besoins de remplacement des agents titulaires absents.

Après en avoir délibéré **à l'unanimité**, le conseil municipal décide de créer un poste d'adjoint d'animation dans le cadre du dispositif « contrat d'accompagnement dans l'emploi » ; précise que ce contrat sera d'une durée initiale de 12 mois renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention ; précise que la durée du travail est fixée à 35 heures par semaine ; indique que la rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail, dont le financement sera prévu au budget 2010 et autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec Pôle emploi pour ce recrutement.

IX. CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT DU PATRIMOINE DE 1^{ère} CLASSE.

Monsieur MÉTRAL précise que le poste actuel d'adjoint technique de 2^{ème} classe sera supprimé au 1^{er} juillet, date de création du poste d'adjoint de 1^{ère} classe.

Monsieur DUGUEY s'étonne que l'admission à l'examen ait été prononcée par le Centre de Gestion du Calvados.

Monsieur MÉTRAL répond : « *le recrutement de la filière culturelle s'effectue à l'échelon régional.* »

Monsieur CHAIGNON évoque la mission de la personne recrutée à la Médiathèque pour le projet « mémoire de la commune ». « *Son travail ne sera pas terminé à la fin de son contrat.* »

Monsieur MÉTRAL confirme l'ampleur de la mission. Il ajoute : « *cette personne vient de s'adresser aux associations. Le recollement des informations devra ensuite être effectué. Le travail réalisé jusqu'à présent doit prochainement nous être présenté. Nous connaissons alors l'avancement du dossier et nous pourrions, si nécessaire, envisager de prolonger le contrat.* »

Après en avoir délibéré, l'assemblée municipale décide **à l'unanimité** :

- de créer un poste d'adjoint du patrimoine de 1^{ère} classe de la filière culturelle d'une durée de 35h/35h avec une rémunération statutaire.
- de supprimer le poste d'adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe, à temps complet, occupé par cet agent à compter du 1^{er} juillet.

X. EFFACEMENT DES RÉSEAUX AÉRIENS IMPASSE DU COTENTIN.

L'assemblée municipale décide **à l'unanimité** de réaliser l'effacement des réseaux électriques et de télécommunication d'impasse du Cotentin et de participer au financement de l'opération pour un montant de **13 528,00€**:

- 8528€ TTC de travaux électriques soit 50,16% du montant total arrêté à 17 000€ TTC.
- 5000€ TTC de travaux de génie civil pour le réseau de télécommunication.

XI. QUESTIONS DIVERSES.

Monsieur MÉTRAL donne lecture du courrier du docteur PAING daté du 13 mars dans lequel celui-ci conteste les propos lui ayant été attribués dans le compte rendu du conseil Municipal du 25 février dernier.

L'assemblée prend donc acte de la position du docteur PAING qui se réjouit du projet de création d'un Centre de Santé à Agneaux.

Monsieur CHAIGNON s'interroge sur le prix du m² de terrain, estimé à 50€, apparaissant dans le dossier du Centre de Santé.

Monsieur MÉTRAL corrige le prix à 35[€] le m² après estimation des domaines. Il rappelle que le projet ne relève pas d'une opération immobilière mais une préoccupation sur le devenir de l'offre de santé. Il insiste sur l'intérêt d'un bâtiment fonctionnel pour répondre à la demande des professionnels de santé.

Monsieur CHAIGNON constate effectivement que les nouveaux médecins sont attirés par les centres de santé.

Monsieur MÉTRAL informe l'assemblée qu'un avis d'appel d'offre sera lancé dès vendredi pour retenir l'architecte qui sera chargé de la maîtrise d'œuvre du projet.

Monsieur CHAIGNON s'étonne de la plus value estimée à 50% pour une construction « écobat »

Monsieur MÉTRAL confirme que le projet doit s'inscrire dans le cadre du développement durable ; il devra toutefois, compte tenu de la particularité du public, retenir des solutions fiables.

XII. QUESTIONS ECRITES.

Questions écrites posées par le groupe « Agneaux, dialoguons pour agir »

1/ Monsieur DUGUEY : « Suite à une réunion des référents du quartier de la Vignette, divers aménagements des squares de la rue Xavier Antoine et de la rue de l'Ecluse étaient prévus.

L'aménagement du square rue Xavier Antoine a été réalisé et correspond aux souhaits des habitants (excepté les essences d'arbres plantés. Il a été planté du « noisetier de Byzance » au lieu du « liquidambar » (érable) pourtant demandé par les riverains car mieux adapté (moins élancé et de forme pyramidale).

Par contre, la mise en place avant l'été 2009 de structures sportives pour les adolescents (buts, panneaux de baskets, filet de protection ...) square rue de l'écluse ont été démontés le 30 décembre 2009,

Que s'est il passé ?

La mise en place de structures pour jeunes enfants prévue également n'a pas été réalisée de même que sur les 2 squares, les bancs et les « sanicrottes » ne sont pas mis en place.

Il était également prévu la mise en place sur chaque square d'un panneau reprenant quelques règles élémentaires de bonne conduite.

Les riverains souhaiteraient le marquage au sol des places de stationnement. »

Monsieur MÉTRAL : *« les buts et filets ont été déposés à la demande de riverains qui se plaignaient de nuisances.*

L'ensemble des riverains du square ont co-signé un plan d'aménagement prévoyant le déplacement de ces éléments vers le centre de la place.

Ils seront reposés prochainement ainsi que les bancs, poubelles, « sanicrottes », panneau d'information et les structures de jeux inscrites au budget 2010.

Le choix des arbres est justifié par le fait que les noisetiers de Byzance peuvent être contenus et leurs racines en pivot ne dégradent pas la voirie. »

2/ Monsieur DUGUEY : *« quelles sont les conséquences de la reprise complète de la collecte des ordures ménagères par la CCASL ?*

est-ce un regroupement des structures sur un seul site ? où

Le but est-il aussi d'uniformiser la collecte (actuellement différente entre Saint-Lô et Agneaux) (A priori sur Saint-Lô les tontes et tailles de haie ne sont pas collectées) »

Monsieur MÉTRAL : *« A terme, le président souhaite centraliser le départ de la collecte sur un seul site à Saint-Lô.*

Nous souhaitons uniformiser la collecte sur les 11 communes de la CCASL mais nous nous battons pour uniformiser les coûts. L'économie substantielle pouvant être réalisée permettrait de garantir le service de collecte des encombrants à Agneaux. »

L'ordre du jour étant épuisé,

Monsieur MÉTRAL lève la séance à 22h30.

Le Maire,

A. MÉTRAL